FORMATIONS DES ÉLUS DU CSE

Formation Commission SSCT

Santé, Sécurité et Conditions de Travail



Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les missions et le fonctionnement des référents en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- Assurer pleinement son mandat en utilisant tous les moyens et outils d'actions à disposition
- Être capable d'analyser les situations de travail
- Évaluer les risques professionnels afin d'être force de proposition d'amélioration
- Être capable d'analyser les accidents et les incidents du travail
- Participer activement au développement de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Durée

- 5 jours

Participants

- Les membres de la commission SSCT

Organisme certifié Qualiopi	Intra ou inter-entreprises	Sarthe et départements voisins	Référent handicap
au titre des actions de formation	dans vos locaux ou les nôtres	Mayenne, Orne, Maine-et-Loire…	adaptations étudiées sur entretien

PROGRAMME ET MODALITÉS

Formation Commission SSCT

Programme détaillé

1 Comprendre les principes de base relatifs à l'hygiène et à la sécurité du travail

- Quelques définitions
- Comment lire un article de loi
- Les juridictions compétentes

2 Définir le fonctionnement de la CSSCT

- Les missions et le rôle de la CSSCT
- Le règlement intérieur de la CSSCT
- La procédure de désignation
- L'ordre du jour
- Le procès-verbal et le délit d'entrave

3 Identifier les rôles, les moyens et le fonctionnement du CSE

- Les moyens matériels de la CSSCT
- Obligation de discrétion / Liberté de déplacement
- La protection des représentants de la CSSCT
- La formation des membres de la CSSCT

4 Connaître les procédures d'exception

- Recours à un expert
- Danger grave et imminent
- Droit d'alerte et de retrait
- Procédure du droit de retrait

5 Connaître les obligations et les responsabilités des membres CSSCT

- Les niveaux de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels
- Notions de responsabilité civile et pénale
- Notions de faute intentionnelle et inexcusable

6 Connaître les obligations et les responsabilités de l'entreprise

- L'obligation de prévention de l'employeur
- La prévention, un enjeu
- La CSSCT, un espace pour la mise en œuvre d'une politique de prévention

7 Comprendre le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Définition, coût et analyse d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle
- Les indicateurs (taux de fréquence / taux de gravité)
- L'analyse du risque
- Les outils pour l'analyse des faits : brainstorming, CQQCQP, 5 P
- Réalisation de l'arbre des causes suite à un AT de l'établissement
- Mesure de prévention
- Rédaction du PDCA

8 Évaluer les risques professionnels

- Évaluation des risques professionnels et calcul du niveau de risque
- Analyse et compréhension du Document Unique de l'établissement
- Définition des risques psycho-sociaux
- Prévenir les risques psycho-sociaux

9 Prévenir la pénibilité du travail

- Les obligations de l'employeur
- Qu'est-ce qui change selon l'ordonnance n° 2017-1389 du 22 septembre 2017 ?

Méthodes pédagogiques actives

- Questionnaire de positionnement
- Méthodes pédagogiques interactives tenant compte de l'expérience du participant, du contexte et de la réalité du travail
- Apports théoriques et méthodologiques illustrés par des exemples concrets et mis en application par le biais d'exercices : réalisation de l'arbre des causes, d'une « visite d'inspection » dans l'établissement, de débat ouvert, etc.

Évaluation

- Évaluation formative des acquis et de la progression réalisée par l'intervenant tout au long de la formation
- Évaluation des acquis

CSE & CSSCT : une équipe complémentaire au service des salariés et de l'entreprise

Demander un rendez-vous

Contact et inscriptions : 06 21 28 60 63 · administration@forma-py.fr

Demande de devis ou de rendez-vous : www.forma-py.fr

Forma-Py SAS · 12, rue des Millepertuis, 72550 Chaufour-Notre-Dame · SIRET 922 406 632 00013 · Déclaration d'activité n° 52720206172 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) · Conditions générales de vente : www.forma-py.fr/cgv